EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf octobre deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/10/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

<u>PRESENTS</u>: Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Alain FAUCHER, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSEE: Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2008 - 095 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE - PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-133 du 23 janvier 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat Vu la délibération 2007-086 approuvant le plan de financement de l'équipement

Monsieur le Président expose que le plan de financement, approuvé par délibération 2007-049 complétée par la délibération 2007 – 075, et modifié par la délibération 2007-086, doit être à nouveau corrigé afin de tenir compte de l'intervention de l'Europe pour le financement des énergies renouvelables.

Monsieur le Président présente le nouveau plan de financement :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux (exécution et appel d'offre)	6 050 000	Conseil Régional	1 700 000
Maîtrise d'œuvre (missions et concours), coordonnateur SPS, contrôleur technique, études, acquisition parcelle	1 300 000	Conseil Général :	
		Équipement sportif	1 035 000
		Démarche HQE	60 000
		État :	
		Contrat de Pays	900 000
Aléas (5%)	367 500	Centre National pour le Développement du Sport	1 451 100
		ADEME au titre du programme PERRLES (HQE)	45 000
		Europe	47 000
		Autofinancement (dont 40 % à la charge de la commune de Saint-Léonard-de-Noblat)	2 479 400
TOTAL € HT	7 717 500	TOTAL € HT	7 717 500

Ce plan de financement ne tient pas compte de l'étude de faisabilité, qui a été subventionnée dans le cadre du Contrat de Pays, et de l'assistance à maître d'ouvrage pour la partie « Haute Qualité Environnementale » qui est aidée, par l'ADEME, le Conseil Régional et le Conseil Général.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le plan de financement inscrit ci-dessus,

Sollicite auprès de l'Europe, de l'État, de l'ADEME, du Conseil Régional Limousin et du Conseil Général de la Haute-Vienne les subventions, nécessaires à la réalisation de cet équipement, inscrites dans le plan de financement ci-dessus,



Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention de ces subventions.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2007 - 086

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le 13 octobre 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le:

Publié ou notifié

Le:

Le Président,

D La

SAINT LEONARD DE NOBLAT

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Espace Aquatique Communautaire - Plan de financement

Date de transmission de 15/10/2008

l'acte :

Date de réception de l'accusé 15/10/2008

de réception :

Numéro de l'acte: 2008-095 (yoir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20081009-2008-095-DE

Date de décision: 09/10/2008

Acte transmis par: Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 7. Finances locales

7.5. Subventions